

Il est temps d'instaurer un revenu universel de base

L'Association canadienne pour la santé mentale (ACSM) appuie l'accès à un revenu universel de base qui s'accorde avec ces quatre principes fondamentaux : les droits de la personne, l'accès équitable, la réduction de la pauvreté et l'adéquation.

Le revenu est l'un des déterminants sociaux de la santé les plus importants. En ce qui a trait aux facteurs qui favorisent une bonne santé mentale, les trois déterminants de la santé mentale ayant la plus grande incidence sont l'inclusion sociale, la protection contre la discrimination et la violence, et l'accès aux ressources économiques – y compris l'accès à une source de revenus stable¹. De nombreuses études montrent la relation de causalité qui existe entre les revenus et la santé. Les personnes à faible revenu font généralement état d'une moins bonne santé mentale et physique que celles des tranches de revenu supérieures.

Bien qu'il n'existe pas de définition unique du « revenu universel », on s'entend généralement pour dire qu'il s'agit d'un paiement inconditionnel du gouvernement à des particuliers ou à des familles pour leur garantir un niveau de revenu minimum². Normalement, le revenu de base est reçu « sans condition »; les bénéficiaires ne sont pas obligés de travailler, de chercher un emploi, d'étudier ou de suivre une formation pour toucher le paiement³. Dans un programme de revenu universel de base, les prestations sont versées à tout le monde, indépendamment de leur niveau de revenu, et ce type de modèle peut être soutenu par le système d'impôt progressif du Canada, qui peut « récupérer » les prestations auprès des ménages dont les revenus sont plus élevés⁴.

Divers territoires et provinces au Canada offrent des programmes de soutien du revenu, certains étant plus généreux que d'autres dans les montants qu'ils versent. Mais presque tous ont ceci en commun qu'ils sont régis par un cadre réglementaire strict. Effectivement, de tels cadres réglementaires reposent souvent sur des lignes directrices contraignantes qui définissent qui peut accéder aux programmes et prévoient des mesures punitives pour ceux qui contreviennent aux règles. Par conséquent, le revenu de base est souvent vu comme une façon de *remplacer* les fonctions de surveillance et de contrôle associées aux programmes de soutien du revenu au Canada⁵.

Comme l'a souligné l'honorable Hugh Segal dans son document de travail [À la recherche d'une meilleure solution : Projet pilote portant sur le revenu de base en Ontario](#), la mesure clé du succès d'un régime de revenu de base doit être étroitement liée à la question de savoir si un tel plan est capable non seulement de réduire la pauvreté plus efficacement, d'encourager l'emploi et de réduire la stigmatisation associée à une incapacité physique ou mentale, mais aussi de produire de meilleurs résultats pour la santé tout en améliorant la qualité de vie, selon l'évaluation qu'en font les bénéficiaires eux-mêmes⁶. Un autre élément fondamental d'un régime de revenu de base réussi est que *les revenus supplémentaires gagnés* ne sont pas récupérés par le gouvernement et ne devraient pas être remboursables par ceux qui reçoivent un revenu de base. Autrement dit, un régime de revenu de base est une sorte de transfert de fonds qui n'implique *aucune condition*. Les bénéficiaires ne sont pas tenus de travailler, de chercher du travail, d'étudier ou de suivre une formation pour recevoir le paiement de base⁷.

En cette période incertaine, le gouvernement du Canada a pris des mesures progressistes en offrant un soutien financier, la Prestation canadienne d'urgence (PCU)⁸, aux milliers de

Canadiennes et Canadiens dont les moyens de subsistance ont été touchés par la pandémie de la COVID-19. Sans cet important programme de soutien financier, de nombreuses personnes au Canada n'auraient pas été en mesure de subvenir à leurs besoins en ces temps difficiles. Ce type de programme de revenu universel de base doit perdurer au-delà de la pandémie actuelle et devenir une pierre angulaire de notre société bienveillante. Il faut est important de souligner que le revenu universel de base ne peut remplacer les investissements pour des soins en santé mentale accessibles et de grande qualité, ni les services communautaires ou les programmes de soutien aux personnes vivant avec une limitation ou un handicap.

Les ACSMs de l'ensemble du Canada appuient depuis longtemps des initiatives pour la réduction de la pauvreté, la réforme de l'aide sociale, l'augmentation du salaire minimum, la prévention de l'itinérance et l'amélioration de l'accès à des logements abordables, ainsi que l'instauration d'un environnement qui lutte contre la stigmatisation et les préjugés, favorise l'inclusion économique et sociale et assure l'équité et la justice pour tous. Nous préconisons un revenu universel de base parce que nous connaissons ses répercussions positives pour la santé mentale.

¹ Association canadienne pour la santé mentale, *et al.* (2008). Mental Health Promotion in Ontario: A Call to Action. Repéré à : https://ontario.cmha.ca/wp-content/uploads/2008/11/mental_health_promotion_in_ontario_2008.pdf

² Gouvernement de l'Ontario. (2016). Guide de consultation pour le Projet pilote portant sur le revenu de base. Repéré à : https://files.ontario.ca/bi_pilot_consultationguide_nov02_fre.pdf

³ Ibid.

⁴ Ibid.

⁵ Archives du gouvernement de l'Ontario. (2016). À la recherche d'une meilleure solution : Projet pilote portant sur le revenu de base en Ontario. Document de travail préparé par Hugh D. Segal. Repéré à : <https://www.ontario.ca/fr/page/la-recherche-dune-meilleure-solution-projet-pilote-portant-sur-le-revenu-de-base-en-ontario>

⁶ Ibid.

⁷ Ibid.

⁸ Gouvernement du Canada. (2020). Prestation canadienne d'urgence (PCU). Repéré à : <https://www.canada.ca/fr/services/prestations/ae/pcusc-application.html>